

CONTRAT DE PAYS DE BEAUCE

MODALITÉ D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2010-2014

ACTION 12 : DIVERSIFICATION : DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS DE VENTE ET L'AGROTOUTISME

OBJECTIFS STRATEGIQUES

- ⇒ Accroître les débouchés locaux par la valorisation alimentaire des productions locales
- ⇒ Soutenir la diversification des exploitations agricoles

EFFETS ATTENDUS

- ⇒ Créer de nouveaux points de vente à la ferme (10 points de vente directe sont recensés par la Chambre d'agriculture en 2009 sur le territoire)
- ⇒ Mise en réseau des producteurs et des collectivités pour l'approvisionnement alimentaire (cantine, portage de repas, ...)
- ⇒ Accroître les produits issus d'une transformation locale
- ⇒ Diversification du revenu des exploitants

EVALUATION DE L'ACTION

- Indicateurs de réalisation et ou de résultats de la mesure
 - Nombre de projets de diversification soutenus (création, mise aux normes, développement...) avec un objectif quantitatif de 4
 - Nombre de nouveaux produits mis sur le marché
- Indicateurs d'impact le cas échéant
 - Nombre de consommateurs concernés par le projet de diversification
 - Nombre de points de vente à la ferme créés
 - Part de la diversification dans le CA de l'exploitation
 - Nombre de circuits locaux mis en place (mise en réseau des producteurs et des collectivités)
 - Nombre d'emplois créés,
 - Nombre d'emplois confortés

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Développer les circuits locaux de vente et d'approvisionnement.
- Susciter la demande notamment par la mise en réseau à l'échelle du Pays des producteurs et des collectivités, maisons de retraite, associations de portage de repas ... pour instaurer un système de circuit d'approvisionnement direct et encourager la vente directe.
- Développer l'offre en accompagnant les producteurs dans la création, l'adaptation et le développement de leur entreprise agricole.
- Encourager l'accueil à la ferme dans le cadre de la Route du Blé en Beauce ou de réseaux organisés (Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan...) et développer les activités de loisirs de pleine nature à la ferme.

a. Valorisation alimentaire des productions locales et commercialisation en circuits courts de vente

Investissements permettant de soutenir la diversification des exploitations, le développement de l'agriculture biologique et de nouvelles productions (innovantes et peu ou pas représentées sur le Pays) et le développement de la vente directe en circuit court : vente à la ferme ou sur les marchés, commercialisation directe auprès des commerçants.

Investissements éligibles :

- Aménagement / mise aux normes de locaux de transformation (laboratoire, chambres froides...), conditionnement, stockage...
- Aménagement du point de vente directe à la ferme. Acquisition de véhicules, vitrines réfrigérées... pour les marchés, livraisons (vitrines réfrigérées fixes et mobiles, matériel de pesée....), signalétique sur site
- Mise en place de nouvelles productions qui introduisent une réelle diversification sur l'exploitation et excluant les productions traditionnelles ou déjà très représentées sur le Pays (pommes de terre, oignons...).

Bénéficiaires : Maîtrise d'ouvrage individuelle et collective (CUMA)

Taux de subvention :

Maîtrise d'ouvrage individuelle : 25% ou 35% pour les jeunes agriculteurs (installés depuis moins de 5 ans)
Subvention mini 2000 € / maxi : 10 000 €

Maîtrise d'ouvrage collective : 35% (la structure collective étant un regroupement d'au moins 4 exploitants en CUMA, structure associative, GIE, GDA (sont exclus les entreprises agro-alimentaire, SARL sauf si adossée à une exploitation). Subvention mini : 3 500 € / maxi : 28 000 €.

Modalités de financement des opérations :

Un circuit court est justifié dès lors que 50% de la production est commercialisée directement : le dossier doit mentionner à la fois le volume de production ainsi que les débouchés pour estimer le pourcentage.

Les projets permettant l'approvisionnement des circuits de portage de repas ou cantines scolaires seront privilégiés.

Seul l'achat de véhicules légers dont le niveau d'émission en CO2 correspond à la classe C (max 120g CO2/km) est éligible (véhicules spécifiques non concernés).

L'achat de véhicule propre est recommandé : véhicule fonctionnant exclusivement ou non au moyen de l'énergie électrique, du GPL, du GNV, du bioéthanol E85.

Avis de la Chambre d'Agriculture.

b – Promouvoir l'agrotourisme

Investissements permettant de développer l'accueil à la ferme, notamment dans le cadre de la Route du Blé en Beauce et les activités de loisirs.

Investissements éligibles :

- Aménagement de locaux pour l'accueil du public (scolaires, touristes...) hors hébergement touristique relevant d'un autre dispositif régional.
- Acquisition de matériel pédagogique en vue d'organiser des animations, notamment dans le cadre de la Route du Blé en Beauce.
- Pour les fermes pédagogiques relevant du réseau Bienvenue à la ferme, pourront être aidés : les investissements liés à la création ou au développement de la ferme pédagogique ou de découverte. Création d'activités de loisirs de pleine nature liées à l'exploitation agricole (ferme équestre...).

Bénéficiaires : Maîtrise d'ouvrage individuelle ou associative

Taux de subvention :

Maîtrise d'ouvrage individuelle : 25% ou 35% pour les jeunes agriculteurs (installés depuis moins de 5 ans).
Subvention mini 2000 € / maxi : 10 000 €

Modalités de financement des opérations : Le bénéficiaire devra s'engager à ouvrir son exploitation dans le cadre de la Route du Blé en Beauce et à organiser au minimum 4 manifestations dans l'année.

Application de la réglementation nationale et européenne pour le cumul d'aides publiques, avis de la DDAF relatif à la légalité de l'aide. Avis de la Chambre d'Agriculture.

Engagement du bénéficiaire de maintenir son activité pendant au moins 5 ans.

Contact

Pays de Beauce

Stéphanie JOUSSET, Agent de Développement du Pays de Beauce

Tél. 02 37 99 03 11 – Fax 02 37 99 20 63

pays.de.beauce@wanadoo.fr